



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury des concours de recrutement
de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal
ouverts dans le domaine « Prévention santé-environnement » au titre de l'année 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 modifié portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2014 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, dans le domaine « Prévention santé-environnement » ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury des concours de recrutement de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, ouverts dans le domaine « Prévention santé-environnement », au titre de l'année 2022 :

M. Laurent HENOT

Ingénieur du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Ile de France – délégation départementale de l'Essonne
Président ;

Mme Sylvie BREDA

Technicienne sanitaire et de sécurité sanitaire en chef à l'agence régionale de santé Ile de France – délégation départementale du Val-d'Oise ;

M. Hervé FLANDRIN

Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef
à l'agence régionale de santé des Hauts-de-France
– délégation départementale de l'Oise.

Mme Delphine GIRARD

Ingénieure du génie sanitaire à l'agence régionale
de santé Ile-de-France – délégation départementale
de la Seine-Saint-Denis ;

Mme Magalie LEMOINE

Ingénieure d'études sanitaires à l'agence régionale
des Hauts-de-France ;

Article 2

En cas d'indisponibilité de Monsieur Laurent HENOT, la présidence sera assurée par Madame Delphine GIRARD.

Article 3

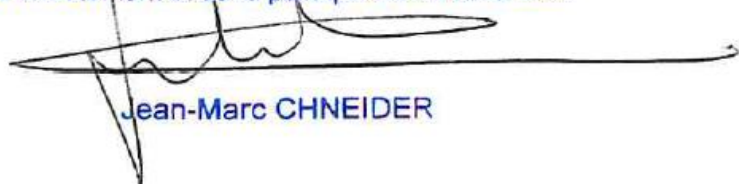
Ces concours sont classés dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 30 mars 2022

Le chef du département de l'allocation des ressources,
du recrutement et de la politique de rémunération



Jean-Marc CHNEIDER